

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 11

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absents excusés : Olivier FOUILLET (pouvoir donné à Estelle AUTRET), Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Pierrette MARTEAU (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 29/06/2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 30 mai 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Tarifs cantine – garderie

Délibération n°29/2017

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide avec 14 voix pour et une abstention de l'application des tarifs de restauration scolaire et de garderie, pour l'année scolaire 2017-2018 :

Les tarifs de cantine à compter du 01.09.2017 seront :

RESTAURATION SCOLAIRE

Repas enfant	: 2.60 €
Repas adulte	: 5.30 €
Repas agents communaux	: à réviser selon les barèmes URSSAF (2.40 €)

Les tarifs de garderie à compter du 01/09/2017 seront :

GARDERIE

Matin (mois)	: 16 €
Soir (mois)	: 19 €
Journée complète (mois)	: 32 €
Garde exceptionnelle	: 3.30 € (5 unités maxi par mois)
Dépassement d'horaire	: 3.30 € (par tranche de 10 minutes)

- ***Un montant forfaitaire de 32.00€ par enfant, sera prélevé le 10 de chaque mois, à compter du mois d'octobre 2017 jusqu'en juillet 2018 (soit 10 mensualités) pour les familles ayant choisi la facturation par prélèvement automatique.***
- ***Le solde du réajustement sera calculé en juillet 2018 pour règlement en août 2018.***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis le mois de janvier, un travail d'approvisionnement en circuit court pour les denrées alimentaires est mis en place. La municipalité souhaite privilégier la qualité des produits et la proximité des approvisionnements. Ce travail va être poursuivi à la rentrée 2017.

Les Membres du Conseil Municipal rappellent qu'il est possible de régler les factures de la cantine mensuellement par prélèvement automatique et pour la garderie en prélèvement trimestriel. Cette possibilité de règlement facilite la facturation et la gestion pour les administrés. Le Conseil Municipal souhaite encourager les usagers à opter pour ce mode de règlement.

b) Alarme incendie : bâtiment scolaire

Délibération n°30/2017

Suite aux derniers exercices incendie réalisés à l'école il s'avère que l'usage des « cornes de brumes » est inefficace et ne permet pas d'entendre le signal dans la salle de motricité et dans l'ensemble des classes. Pour être la mise en conformité avec la réglementation, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une alarme incendie permettant de donner l'alerte sur l'ensemble des bâtiments scolaires dans de meilleures conditions de sécurité.

Deux entreprises ont été sollicitées :

- Entreprise VIAUD : 3 667.51 € TTC
- Entreprise GIRAUD ELEC : 2 541.43 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De choisir l'entreprise GIRAUD ELEC pour un montant de 2 541.43 € TTC.***
- ***Un supplément sera nécessaire afin d'intégrer une alarme incendie au niveau de la bibliothèque***

c) Gratification de stage

Délibération n°31/2017

Un étudiant en IUT Gestion/Administration/Finances a été accueilli en stage à la mairie dans le cadre de ses études, du 29 mai au 24 juin 2017. Il a participé aux activités de la Mairie, analysé et observé le fonctionnement d'une municipalité. Compte tenu de son implication, des efforts fournis et de la participation de cet étudiant aux tâches administratives qui lui ont été confiées, Monsieur le Maire propose d'accorder une gratification au stagiaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'une gratification de stage d'un montant de 420 €***

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Monsieur le Maire fait part des décisions prises lors du dernier Conseil d'Agglomération du Niortais (CAN) le 26 juin 2017 ainsi que la réunion d'information sur le nouveau réseau transport de l'agglomération le 16 juin dernier.

Le Conseil d'agglomération a voté plusieurs subventions dans le cadre du PACT (Programme d'Appui Communautaire au Territoire, pacte financier et fiscal), ainsi que l'adoption des divers comptes administratifs et comptes de gestion 2016.

Concernant le transport scolaire vers le collège de Champdeniers, les parents des collégiens devront s'acquitter des frais d'inscription pour la rentrée scolaire 2017. Ils seront remboursés par la CAN ultérieurement. A l'instar des autres collégiens de la CAN, le transport scolaire sera gratuit.

b) Bilan CAN depuis le 1/01/14

Monsieur le Maire expose suite à plusieurs sollicitations, un bilan du regroupement de la commune à la CAN. Ces éléments ont déjà été exposés lors de la dernière réunion publique le 15 juin dernier. La commune fait partie de la CAN depuis le 1^{er} janvier 2014. Outre, les compétences obligatoires qui s'imposent aux Communautés d'Agglomération (économique,...) la CAN exerce les compétences Ordures Ménagères (déchetterie), assainissement, transport, Suite à cela, les administrés ont pu bénéficier d'un ensemble de service notamment des tarifs préférentiels pour l'accès aux infrastructures de la CAN (piscines, musées etc.). La commune a également pu être soutenue financièrement dans le cadre du projet salle culturelle avec l'octroi d'une subvention dans le cadre du PACT (Programme d'Appui Communautaire au Territoire). Une forte action développement durable est également portée par la CAN auprès des communes du territoire de l'agglomération. Il est à noter le fort engagement en matière de numérique. Du fait d'une plus grande spécialisation, les secrétaires et les élus bénéficient d'un soutien administratif et technique, conséquent de la part des agents de la CAN.

b) Commission appel d'offres

La CAO (commission appel d'offres) pour l'ouverture des plis reçus dans le cadre du projet de rénovation de la Salle des Fêtes s'est réunie le 27 juin dernier. 38 plis couvrant 14 lots sur 16 ont été reçus.

Les 2 lots non couverts sont :

- lot 5 : carrelage et faïence
- lot 9 : menuiseries extérieures aluminium

Une consultation a été relancée pour ces 2 lots. Elle s'achève le 13 juillet.

La commission appel d'offres se réunira le 18 juillet afin d'étudier toutes les propositions reçues.

c) Commission communales

Suite à la démission d'un conseiller municipal en avril dernier, Monsieur le Maire propose son remplacement dans les différentes commissions dans lesquelles il siégeait.

Commission impôts : Alexandra CHABOT

Commission finances : Emilie CLOCHARD

Commission appel d'offres : Claude MEUNIER (suppléant)

d) Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)

Le conseil syndical du SIAH s'est réuni le 28 juin dernier. Les travaux du plan d'eau communal du Beugnon se termineront fin juillet. Il y a eu du retard pour un problème de vase.

La décision a été prise de commencer la réflexion sur la conception de deux panneaux de communication à destination du public, concernant les travaux du Beugnon : en effet une stagiaire va pouvoir s'en occuper.

La mise en enquête publique du dossier CTMA pour la DIG est validée par le conseil. Le dossier sera déposé avant le 30 juin afin de ne pas avoir à tout recommencer car à partir du 1^{er} juillet, il y avait de nouvelles études à faire selon le code forestier, de l'énergie, des transports, de la défense et du patrimoine.

e) Compte rendu de la réunion de concertation des Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO)

Suite à la concertation CMGO du 31 mai dernier concernant la carrière des Rochards, Isabelle AUBIAN présente le bilan de l'activité de la carrière, les faits marquants en termes d'environnement.

CGMO ont adhéré à la charte environnement de l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction). Pour l'entreprise, c'est s'engager à maîtriser ses impacts environnementaux (favoriser la biodiversité, préserver la ressource en eau, maîtriser les vibrations, les poussières, les impacts sonores, réduire les consommations d'énergie, trier les déchets), à développer des formations et la sensibilisation de ses collaborateurs, à mettre en œuvre une concertation constructive avec les acteurs locaux.

Il y a eu une présentation des nouvelles prescriptions concernant les retombées de poussières à compter du 1^{er} janvier 2018, la surveillance des poussières durent 30 jours et selon les résultats, elles deviendront ~~seront~~ trimestrielles ou semestrielles.

Le bilan d'activité de l'année 2016 est présenté :

La production a été de 136 157 tonnes, les ventes ont été de 119 079 tonnes ; c'est la première année où il y a du stock en fin d'année.

La campagne de découverte sur la zone sud du site s'est déroulée de juin à septembre 2016.

Le bilan environnemental respecte les limites fixées par l'arrêté préfectoral.

La production et les ventes prévues pour 2017 sont de 120 000 tonnes. Une campagne de découverte sur la zone sud du site se fait d'avril à septembre 2017. L'exploitation de la fosse nord-ouest est terminée, le remblaiement de cette zone avec la terre et les stériles se poursuit.

Un document synthétique est consultable en mairie.

f) Compte rendu du conseil d'école

Alexandra CHABOT présente le compte rendu du dernier conseil d'école du 29 juin. Les effectifs pour la rentrée 2017-2018 sont stables. Dans le cadre de la répartition de ces effectifs, la classe de CM1-CM2 aura l'effectif le plus important, c'est pourquoi, à la demande de l'enseignante et avec l'accord de Monsieur le Maire, l'agent d'animation de la commune viendra en appui le jeudi, à raison de 2h/semaines dans le cadre des activités d'arts plastiques.

De nombreuses questions ont été posées par les parents d'élèves. Monsieur le Maire précise que le Conseil d'Ecole n'a pas vocation à aborder les questions liées aux temps périscolaires (cantine, garderie etc...). C'est le rôle de la commission scolaire. Les questions ont pour autant été prises en compte et un certain nombre de réponses ont été apportées, notamment concernant le restaurant scolaire : l'équilibre alimentaire, l'intervention éventuelle d'une diététicienne etc...

g) CCAS

Emilie CLOCHARD informe des dernières décisions du CCAS. Une subvention exceptionnelle auprès de l'ARDDI a été accordée dans la continuité de l'aide apportée aux Privés du Droit d'Asile, par la commune à cette association suite à la création d'un collectif « Urgence Niort, familles d'immigrés à la rue ». Un montant de 600 € a été octroyé.

Le CCAS a également défini les modalités d'octroi des aides auprès des administrés.

4/ Questions Diverses

a) Eurochestries 2017

Le 9 juillet, le concert Eurochestries se déroulera place Saint Médard à 17h. Le concert est gratuit et ouvert à tous. Repli salle de fêtes en cas de mauvais temps.

Fin du Conseil Municipal à 21h10

Date de la prochaine de réunion du Conseil Municipal : mardi 18 juillet 2017 à 18h30.